Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260928-B26_075-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Décision du Bureau Communautaire n° B26-075

Séance du lundi 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, le Bureau Communautaire s'est réuni en Salle Cathédrle au siège de Morlaix Communauté à Morlaix, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, Président.

Date de la convocation : le 22 septembre 2026
Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 31
Nombre de votants : 31

Étaient présents : Jean-Paul Vermot, Guy Pennec, Marion Picart, Arnaud Favé, Julien Kerguillec, Joëlle Huon, Sébastien Marie, Catherine Tréanton, Pierre Le Goff, Jonas Plusquellec, Joseph Irrien, Valérie Scattolin, Sandrine Delory, Yvon Laurans, Nathalie Barnet, Julie Hamon, David Guyomar, Michael Restier, Alban le Roux, Anne-Lise Jacq, Yvon Denis, Patrick Berger, Pascal Lecomte, Hervé Loussaut, Philippe Adam, Serge Wlodarczak, Bernadette Auffret, Marc Boizard, Stéphane Lozdowski, Anne-Marie Kerviel, Gilles Creach.

Étaient absents excusés : Christine Prigent, Sandrine Autret, Hervé Cillard, Eric Cloarec, Gwenolé Guyomarc'h.

Attribution d'un Fonds de Concours « Modes Actifs » à la commune de Saint-Martin-des-Champs

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°5 "Faciliter les déplacements et développer la multimodalité"

Rapporteur : Arnaud Favé

Dans le cadre du fonds de concours "Modes Actifs" approuvé par délibération n° D24-158 du Conseil de Communauté du 21 octobre 2024, la commune de Saint-Martin-des-Champs a présenté le projet suivant à Morlaix Communauté :

Réalisation d'aménagements en faveur des modes actifs au sein de la commune

Le montant de l'opération est estimé à 455 633,51 € HT, dont 291 783,34 € HT dédiés aux aménagements cyclables et/ou piétons.

Le plan de financement du projet se présente comme suit :

Financeurs	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
État (DETR)	10,95 %	49 909,57 €
FUB Services (Programme ALVEOLE +)	3,85 %	17 554,00 €
Morlaix Communauté (Fonds de Concours Modes Actifs)	**26,51 %**	**120 774,61 €**
Autofinancement	58,69 %	267 395,33 €
TOTAL	**100 %**	**455 633,51 €**

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet :
Date de début des travaux : juillet 2020
Date de fin des Travaux : juin 2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260928-B26_075-DE

Montant des dépenses éligibles au fonds de concours : 291 783,34 € HT
Le montant du fonds de concours, qui ne peut excéder 50% du reste à charge de la commune, est calculé sur le montant total de l'opération, déduction faites des subventions obtenues pour le financement du projet, et dans la limite du droit de tirage pour la commune de Saint-Martin-des-Champs (120 774,61 €) défini par la délibération n° D24-158 du Conseil de Communauté du 21 octobre 2024.

Le fonds de concours résultant pour cette opération s'établit à 120 774,61 €.

Montant total restant pour la commune dans le cadre du fonds de concours Modes Actifs après cette opération : 0,00 €

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement - Habitat - Mobilités - Mer et Littoral du 15 septembre 2026 ;

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- **d'approuver la demande déposée par la commune de Saint-Martin-des-Champs,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention financière d'attribution pour ce projet.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Bureau : adopté à l'unanimité.

Le Président
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ